



AEXPERTISE
Immeuble « Le Sud »
166, avenue d'Hambourg
13008 Marseille
Tél. : 04.91.25.10.25
Fax : 04.91.25.05.05



Laboratoire d'essai
accrédité
N° 1-1572

Date

23 décembre 2010

RAPPORT DE MESURE DE CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES IN SITU



Rapport N°	SS101004-R	Nombre de pages	32 (dont 11 pages d'annexe 6)
Date de la mesure	14 décembre 2010	Référence site	
Site	Périgueux 4	Adresse	École maternelle du Lys Boulevard Georges Saumande 24000 PÉRIGUEUX
Rédaction et Mesure	<i>Technicien Mesure</i> Maxime PEZE	Visa	Maxime PEZE <i>Signature numérique de</i> Maxime PEZE 23/12/2010 16:32:43
Vérification	<i>Responsable Mesure</i> Martial AUCLERC	Visa	Martial AUCLERC <i>Signature numérique de</i> Martial AUCLERC 23/12/2010 16:32:43
Approbation	<i>Directeur</i> Roger GUARINO	Visa	Roger GUARINO <i>Signature numérique de</i> Roger GUARINO 23/12/2010 16:32:43

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les essais ou les analyses non identifiées par un astérisque sur le présent document. Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses. **Domaine ou portée de l'accréditation communiquée sur demande ou disponible sur le site internet www.cofrac.fr.**

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA MESURE.....	3
2. DOCUMENTS DE REFERENCE.....	3
3. PARAMETRES DE LA MESURE.....	3
4. BILAN DES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES : MESURES	4
4.1. Mesure à la sonde isotropique large bande 100 kHz – 3GHz	4
4.2. Point retenu pour l’analyse spectrale : point n°7.....	5
4.3. Conclusion	7
ANNEXE 1 : VALEURS MOYENNES MESUREES SUR DES EQUIPEMENTS DOMESTIQUES... 8	
ANNEXE 2 : LOCALISATION DES POINTS DE MESURES ET VISUALISATION DES EMETTEURS.....	9
ANNEXE 3 : DESCRIPTIONS DES POINTS DE MESURES.....	12
ANNEXE 4 : LES BANDES DE FREQUENCES.....	16
ANNEXE 5 : CERTIFICATS D’ETALONNAGE.....	17
ANNEXE 6 : RAPPORT ANFR	21

1. Objet de la mesure

Réalisation d'une mesure selon le protocole de mesure ANFR/DR15 en vigueur de l'Agence Nationale des fréquences dans la bande de fréquence citée (100 kHz – 3 GHz) :

- Évaluation de l'environnement électromagnétique avec la sonde isotropique large bande, en plusieurs points de mesure, afin de déterminer les zones les plus sensibles.
- Évaluation de la contribution de chaque bande de fréquence par rapport au champ total mesuré aux points sensibles identifiés précédemment avec un analyseur de spectre et les antennes adaptées.
- Vérification du respect des limites autorisées par le décret N°2002-775 concernant l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Un coefficient est appliqué aux résultats, pour les bandes GSM et UMTS, afin de tenir compte du trafic maximal du ou des émetteur(s) étudié(s).

2. Documents de référence

AExpertise est un laboratoire indépendant de mesure d'ondes électromagnétiques in situ :

- Accrédité N°1-1572 par le COFRAC (Comité Français d'accréditation)
- Reconnu par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences)

La mesure est réalisée selon les documents de référence suivants :

- Recommandation 1999/519/CE du 12 Juillet 1999 du Conseil des Communautés Européennes relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques (de 0 Hz à 300 GHz).
- Décret n°2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L.32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques.
- Agence Nationale des Fréquences : Protocole de mesure in situ version V2.1 du 03 mai 2004 visant à vérifier pour les stations émettrices fixes, le respect des limitations, en terme de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévues par le décret n°2002-775 du 3 mai 2002.
- Décret n° 2006-61 du 18 janvier 2006 relatif aux exigences de qualité imposées aux organismes mentionnés à l'article L. 34-9-1 du code des postes et des communications électroniques et modifiant le code des postes et des communications électroniques.

3. Paramètres de la mesure

Demandeur	SFR
Contact	Mme BERRO - DGST Ville de Périgueux - Responsable Service Développement Durable
Lieu	École maternelle du Lys Boulevard Georges Saumande 24000 PÉRIGUEUX
Date de la mesure	14 décembre 2010
Horaire de la mesure	Début : 09h00 Fin : 10h15
Conditions météo	Sec
Intervenant(s) AExpertise	Maxime PEZE
Personnes présentes	Mme BERRO - DGST Ville de Périgueux - Responsable Service Développement Durable

4. Bilan des champs électromagnétiques : mesures

L'étude ci-dessous analyse les résultats obtenus sur le lieu de mesure : École maternelle du Lys, Boulevard Georges Saumande, 24000 PÉRIGUEUX.

4.1. Mesure à la sonde isotropique large bande 100 kHz – 3GHz

Le tableau ci-dessous indique les mesures effectuées avec la sonde isotropique large bande sur la largeur de bande 100 kHz - 3 GHz.

Point de Mesure	Localisation	Champ électrique moyen
Point 1	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la garderie	0,52 V/m
Point 2	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la salle de classe n°2	< 0,2 V/m
Point 3	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans le dortoir	< 0,2 V/m
Point 4	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la salle de classe des bébés	< 0,2 V/m
Point 5	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la salle de classe n°3	0,31 V/m
Point 6	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la cour de récréation côté sud-est	0,52 V/m
Point 7	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la cour de récréation côté ouest	0,67 V/m

Tableau 1 : Champ relevé à la sonde isotropique sur le site de mesure

La limite de sensibilité de la sonde utilisée pour la réalisation de ces mesures est de 0,2 V/m
La localisation des points de mesure est décrite sur les annexes 2 et 3.

Point(s) retenu(s) pour une analyse spectrale sur le lieu de mesure :

- Point 7

4.2. Point retenu pour l'analyse spectrale : point n°7

Suite à l'évaluation de l'environnement électromagnétique avec la sonde isotropique, le champ électrique moyen mesuré à ce point est supérieur à tous les autres. Ce point a donc été choisi pour réaliser une analyse spectrale.

Localisation : Boulevard Georges Saumande, 24000 PÉRIGUEUX : École maternelle du Lys, dans la cour côté ouest

- Mesure à la sonde isotropique : évaluation du niveau d'exposition moyen

Le champ électrique moyen obtenu est de 0,66 V/m après réalisation d'une moyenne spatiale au point retenu.

- Mesure à l'analyseur de spectre

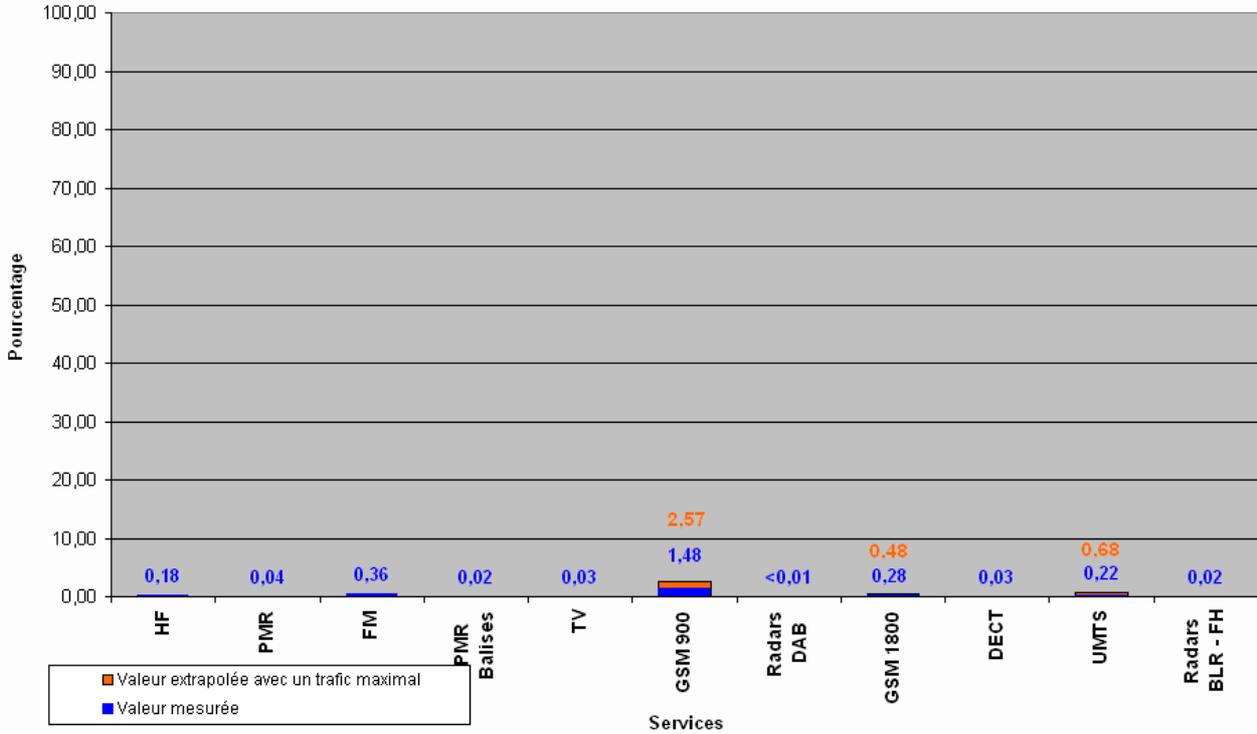
Voici les valeurs relevées et comparées avec les seuils limites d'exposition :

Mesures à l'analyseur de spectre/décodeur UMTS				
Bande de Fréquences	Service (Voir Annexe 4)	Champ électrique total mesuré dans la bande considérée	Seuil limite d'exposition	Comparaison avec les seuils limites
100 kHz – 30 MHz	Services HF	0,05 V/m	28,00 V/m	0,18 %
30MHz – 87.5 MHz	PMR	0,01 V/m	28,00 V/m	0,04 %
87.5 MHz – 108 MHz	FM	0,10 V/m	28,00 V/m	0,36 %
108 MHz – 880 MHz	PMR - Balises	< 0,01 V/m	28,00 V/m	0,02 %
47 – 68 MHz; 174 – 233 MHz; 470 – 830 MHz	TV	< 0,01 V/m	28,00 V/m	0,03 %
880 MHz – 960 MHz	GSM 900 ⁽¹⁾	1,03 V/m	40,20 V/m	2,57 %
960 MHz - 1710 MHz	RADARS – DAB	< 0,01 V/m	42,60 V/m	< 0,01 %
1710 MHz - 1880 MHz	GSM 1800 (DCS) ⁽¹⁾	0,27 V/m	56,80 V/m	0,48 %
1880 MHz – 1900 MHz	DECT	0,02 V/m	59,60 V/m	0,03 %
1900 MHz - 2200 MHz	UMTS ⁽¹⁾	0,41 V/m	59,90 V/m	0,68 %
2200 MHz – 3000 MHz	RADARS – BLR – FH	0,01 V/m	61,00 V/m	0,02 %

Tableau 3 : Comparaison des niveaux mesurés avec les seuils limites d'exposition du public, seuil le plus bas associé aux fréquences mesurées (décret N°2002 -775)

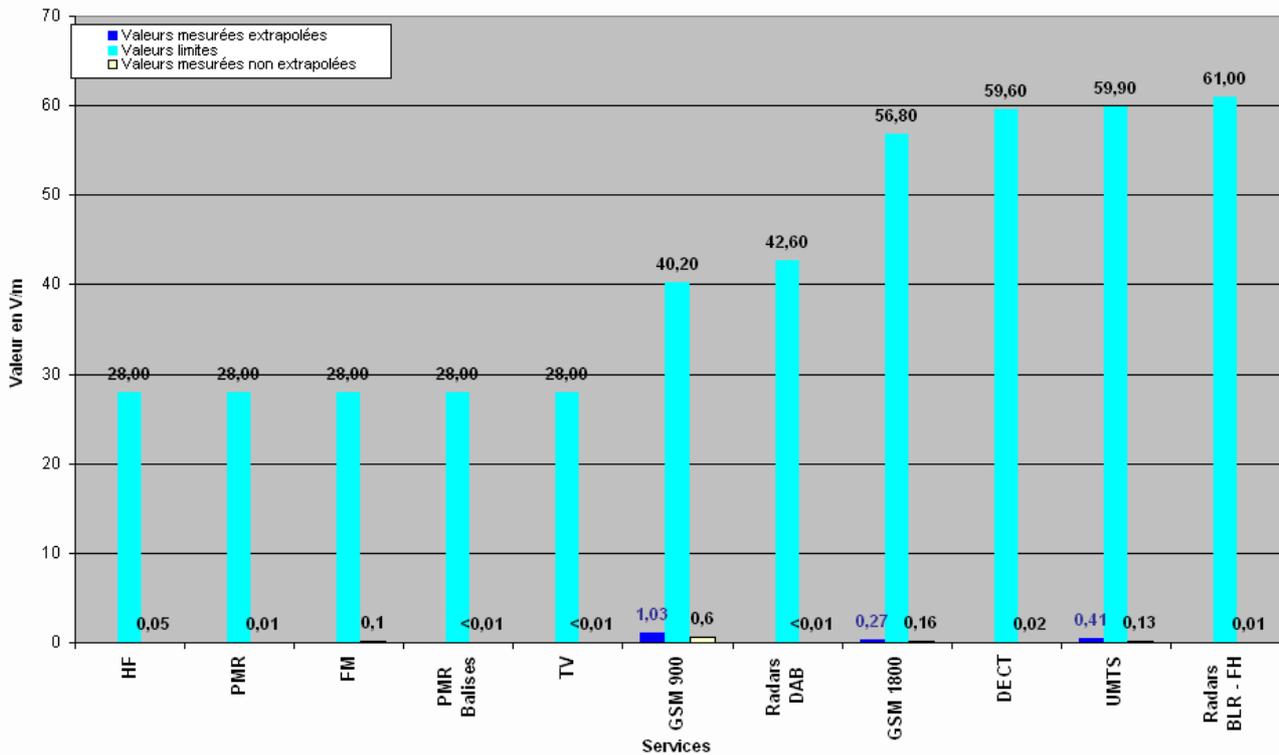
⁽¹⁾ Le champ électrique total mesuré dans la bande considérée pour les bandes GSM / UMTS est extrapolé (Les valeurs sont calculées en appliquant un coefficient afin de tenir compte de la variation du trafic journalier).

Pourcentage de champ électromagnétique mesuré par bande, par rapport aux seuils limites d'exposition des services



Les pourcentages sont calculés par rapport aux seuils limites d'exposition du public suivant le décret N° 2002-775 pour chaque bande de fréquence.

Comparaison des champs électriques mesurés avec les valeurs limites de la norme en vigueur



4.3. Conclusion

Adresse	Boulevard Georges Saumande 24000 PÉRIGUEUX
Lieu	École maternelle du Lys, dans la cour côté ouest
Champ électrique total ⁽¹⁾	1,15 V/m 24,14 fois inférieur au niveau de référence le plus faible (28V/m)
Conclusion	Les seuils limites d'exposition du décret sont respectés

Téléphonie mobile (champ mesuré extrapolé)	
GSM 900 (880 – 960 MHz)	1,03 V/m soit 38,94 fois inférieur à la limite de 40,2 V/m soit 2,57 % de la recommandation
GSM 1800 (1710 - 1880 MHz)	0,27 V/m soit 209,61 fois inférieur à la limite de 56,8 V/m soit 0,48 % de la recommandation
UMTS (1900 – 2200 MHz)	0,41 V/m soit 146,67 fois inférieur à la limite de 59,9 V/m soit 0,68 % de la recommandation

Opérateur SFR (champ mesuré extrapolé)	
GSM 900 (880 – 960 MHz)	1,04 V/m soit 38,58 fois inférieur à la limite de 40,2 V/m soit 2,59 % de la recommandation
GSM 1800 (1710 - 1880 MHz)	non significatif
UMTS (1900 – 2200 MHz)	0,4 V/m soit 151,11 fois inférieur à la limite de 59,9 V/m soit 0,66 % de la recommandation

⁽¹⁾: champ mesuré, avec extrapolation pour les bandes GSM et UMTS

Le Chargé de Mission : Maxime PEZE

Annexe 1 : Valeurs moyennes mesurées sur des équipements domestiques

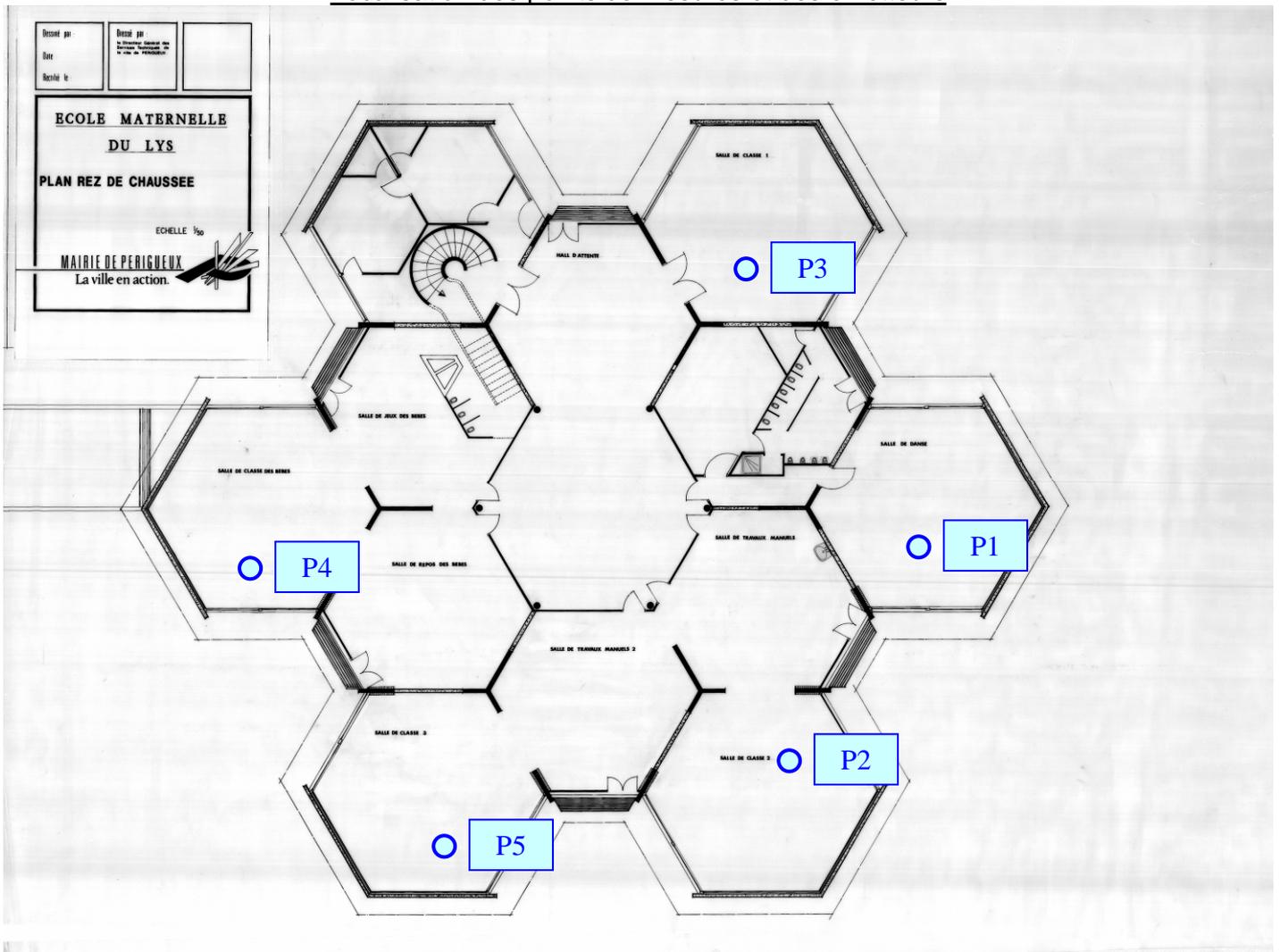
A titre indicatif, le tableau ci-dessous présente diverses valeurs moyennes mesurées par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences – Source site www.anfr.fr dans la rubrique Questions/Réponses).

Équipement et distance de la mesure	Limites Champ électrique	Valeurs moyennes constatées par l'ANFR
Téléphone DECT En veille, mesure à 40 cm*	60 V/m	0,8 V/m
Téléphone DECT En veille, mesure à 1 m*	60 V/m	< 0,3 V/m
Téléphone DECT En marche, mesure à 40 cm*	60 V/m	1,8 V/m
Téléphone DECT En marche, mesure à 1 m*	60 V/m	0,8 V/m
Micro-ondes Mesure à 40 cm*	61 V/m	3 V/m
Micro-ondes Mesure à 1 m*	61 V/m	1,5 V/m
Équipement WIFI Mesure à 40 cm*	61 V/m	< 0,3 V/m
Équipement WIFI Mesure à 1 m*	61 V/m	< 0,3 V/m

* : Mesures réalisées par l'ANFR hors portée de l'accréditation.

Annexe 2 : Localisation des points de mesures et visualisation des émetteurs

Localisation des points de mesures et des émetteurs

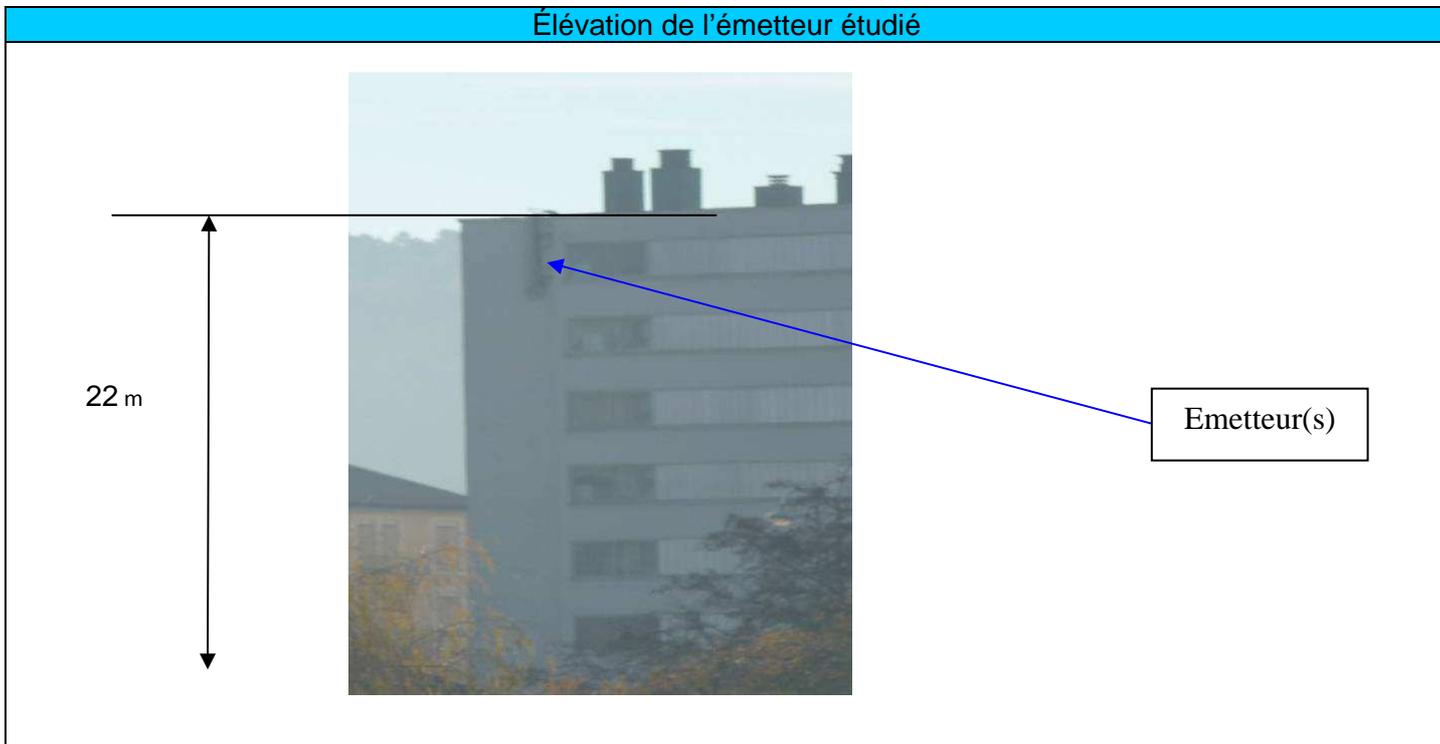




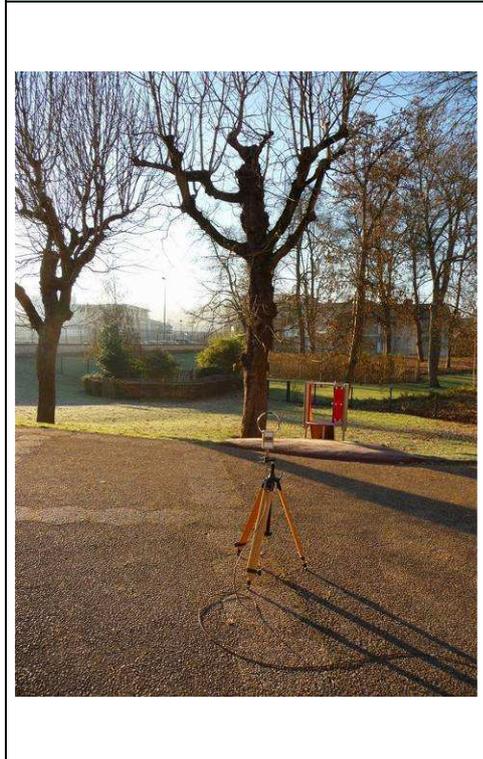
- P : Point de mesure.
- P7** : Point choisi pour l'analyse spectrale.

Visualisation des émetteurs

Élévation de l'émetteur étudié



Antennes utilisées pour l'analyse spectrale

Antenne boucle active	Antenne dipôle biconique de précision
	

Annexe 3 : Descriptions des points de mesures

Point N°:	Localisation précise:	Situation du point de mesure :
1	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la garderie	intérieur



Champ électrique moyen relevé à ce point

0,52 V/m

Point N°:	Localisation précise:	Situation du point de mesure :
2	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la salle de classe n°2	intérieur



Champ électrique moyen relevé à ce point

< 0,2 V/m

Point N°:	<u>Localisation précise:</u>	<u>Situation du point de mesure :</u>
3	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans le dortoir	intérieur



Champ électrique moyen relevé à ce point	< 0,2 V/m
--	-----------

Point N°:	<u>Localisation précise:</u>	<u>Situation du point de mesure :</u>
4	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la salle de classe des bébés	intérieur



Champ électrique moyen relevé à ce point	< 0,2 V/m
--	-----------

Point N°:	<u>Localisation précise:</u>	<u>Situation du point de mesure :</u>
5	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la salle de classe n°3	intérieur



Champ électrique moyen relevé à ce point	0,31 V/m
--	----------

Point N°:	<u>Localisation précise:</u>	<u>Situation du point de mesure :</u>
6	Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la cour de récréation côté sud-est	extérieur



Champ électrique moyen relevé à ce point	0,52 V/m
--	----------

Point N°: 7	<u>Localisation précise:</u> Boulevard Georges Saumande, école maternelle du Lys, dans la cour de récréation côté ouest	<u>Situation du point de mesure :</u> extérieur
		
Champ électrique moyen relevé à ce point		0,67 V/m

Annexe 4 : Les bandes de fréquences

Bandes de fréquences	Principaux types d'émission
10 kHz – 10 MHz	Radiodiffusion
10 MHz – 30 MHz	Recherche de personnes, CB, Radiodiffusion
30 MHz – 87,5 MHz	Réseaux Radioélectriques Indépendants, TV bande I, Forces Armées, Radioamateurs
87,5 MHz – 108 MHz	Radios FM
108 MHz – 136 MHz	Aviation civile
136 MHz – 400 MHz	Réseaux Radioélectriques Indépendants, ERMES, TV bande III
400 MHz – 470 MHz	Réseaux Radioélectriques Indépendants (PMR FM, TETRA, TETRAPOL, alphapage)
470 MHz – 862 MHz	TV bande IV et V
862 MHz – 960 MHz	Systèmes mobiles (Bases GSM : 925 – 960 MHz ; Base GSM-R : 921-925 MHz)
960 MHz – 1375 MHz	Radars
1375 MHz – 1710 MHz	T-DAB (1452 – 1492 MHz) FH, Mobsat, radio sondes et stations météos
1710 MHz – 1880 MHz	Systèmes mobiles (Bases GSM : 1805 – 1880 MHz)
1880 MHz – 1900 MHz	Systèmes mobiles DECT
1900 MHz – 2200 MHz	UMTS (Bases UMTS : 2110 – 2170 MHz)
2200 MHz – 2700 MHz	Bluetooth (2400 – 2483,5 MHz), caméras de reportage, WIFI, Micro Ondes
2700 MHz – 3400 MHz	Radars
3400 MHz – 3600 MHz	BLR
> 3600 MHz	Stations terriennes, radars, FH, BLR (24 - 26,5 GHz) ...

Annexe 5 : Certificats d'étalonnage

Certificats d'étalonnage du champ-mètre et de la sonde isotropique et de l'analyseur de spectre

SERVIZIO DI TARATURA IN ITALIA
Calibration Service in Italy

Il SIT è uno dei membri degli Accordi di Metro Interconformazione ERM/EA di IEC/ACQIA, dei certificati di taratura SIT in base all'agreement in the Mutual Recognition Agreement ERM/EA, IEC/ACQIA, per la sottostante certificazione.

CENTRO DI TARATURA 08
Calibration Centre

Narda Safety Test Solutions S.r.l.
Via Bressanes, 20/B
17035 Chiasso sul Nervo (SV)
Tel. (0182) 584611 • Fax. (0182) 584650
Via Leonardo da Vinci, 21/23
Tel. (02) 26999731 • Fax. (02) 26998700

Pagina 1 di 6
Page 1 of 6

CERTIFICATO DI TARATURA N° 90701145E
Certificate of Calibration N°

Il presente certificato di taratura è emesso in base all'accordo di metrointerconformazione ERM/EA di IEC/ACQIA, in base al Sistema Nazionale di Taratura (SNT), il SIT garantisce le capacità di misura, le competenze metrologiche del Centro e la riferibilità delle misure eseguite ai campioni nazionali e internazionali delle unità di misura del Sistema Internazionale delle Unità (SI).

Questo certificato non può essere riprodotto in modo parziale, salvo esplicita autorizzazione scritta da parte del Centro.

This certificate of calibration is issued in compliance with the Mutual Recognition Agreement ERM/EA of IEC/ACQIA, which has established the National Calibration System. SIT attests the measurement capability and metrological competence of the Centre and the traceability of calibration results to the International System of Units (SI).

This certificate may not be partially reproduced, except with the prior written permission of the issuing Centre.

Le incertezze di misura dichiarate in questo documento sono state determinate conformemente al documento EA-4/02, a meno che non sia specificata un'altra incertezza moltiplicando l'incertezza tipo per il fattore di copertura k corrispondente al livello di fiducia di circa il 95%. L'incertezza è espressa in valore V del documento.

The measurement uncertainty stated in this document has been determined according to EA-4/02. They were estimated as expanded uncertainty. Normally, this factor is 2.

CERTIFICAT D'ETALONNAGE
CALIBRATION CERTIFICATE
N° K040185-1

DELIVRE A / ASUÉ PAR : AEXPERTISE
Immeuble Le Sud
100 avenue de Hambourg
13008 MARSEILLE 08

INSTRUMENT ETALONNE / CALIBRATED INSTRUMENT
Designation : Analyseur de spectre
Constructeur / Manufacturer : ANRITSU
Type / Type/Model : MS272 IB

N° de série / Serial number : 0915063
N° d'identification / Identification number : *

Date d'émission / Date of issue : 19 juin 2009

LES RESPONSABLES DES LABORATOIRES / THE HEADS OF THE LABORATORIES
Abin DURSENT
Michèle BUNEL

Ce document comprend 11 page(s) / This document involves page(s)

La reproduction de ce certificat n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. This certificate may not be reproduced other than in full photographic process.

La reproducción de este certificado no está autorizada más que en su totalidad por el procedimiento de reproducción fotográfica. Este certificado no puede ser reproducido más que en su totalidad por el procedimiento de reproducción fotográfica.

LNE
Le progrès, une passion à partager
LABORATOIRES DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin - 78197 TRAPPES Cedex
Tel. : 01 30 69 70 00 • Fax. : 01 30 16 24 26
Commande : 0604005 du 20/04/2009
Olivier

cefrat
Laboratoire national de métrologie et d'essais
65, av. de l'Observatoire • 75014 Paris, Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : lne@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Site : 311,330,244,00012 • Mail : 740 31 • Tél. FR 92 113 200 244
Bancigny Paris Centrale (BANC) - FR76 3076 6650 0149 2267 4010 170 BCC - (BANC35095)

Copie intégrale des certificats d'étalonnage communiquée sur simple demande.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Constat de vérification du décodeur UMTS



Prény-en-Yvelines, le 26/06/2009

Ref. convention : 181ANR2007 du 19/12/2007
Référence : ANFR/DTC/CCI/MEX/CV/Aexpertise/0699-03

Constat de vérification

Informations client

Société : AEXPERTISE / AE telecom
Contact : Mr AUCLERC
Adresse : 166 avenue de Hambourg
Code postal : 13308
Ville : Marseille
N° téléphone : 04 81 02 01 25
N° fax : 04 81 01 82
Mail : marcel.auclerc@aexpertise.com

Identification de l'équipement sous test

Désignation de l'équipement : Scanset UMTS
Marque : ANR/ETS
Modèle : MS2721B
N° de série : 915063
N° d'identification : 166-290409
Version logicielle : 1.67
Certificat d'étalonnage
Référence : K040185-1
Date : 15/06/2009

Mesures réalisées par :	Constat rédigé par :	Approuvé par :
Philippe BRAMOND 	Philippe BRAMOND 	Olivier PELLAY 

Vérification réalisée le 26/06/2009, à Prény-en-Yvelines, selon la procédure ANFR/CCI/MEX-C-84602_PFT1_Qualif/décodeur UMTS 012.doc
Ce constat de vérification comprend 11 pages

ANFR - CCI de Rambouillet - Route de Crempain - 78660 Prény-en-Yvelines - France - <http://www.anfr.fr>

Copie intégrale des certificats d'étalonnage communiquée sur simple demande.

Certificats d'étalonnage de la boucle active et de l'antenne biconique de précision

ÖSTERREICHISCHER KALIBRIERDIENST
AKKREDITIERT DURCH DAS
BUNDESMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT, FAMILIE UND JUGEND

Kalibrierlaboratorium für Antennen und Feldsonden
Calibration laboratory for antennas and field probes

KALIBRIERZEICHEN
CALIBRATION CERTIFICATE

EH-A106/09
ÖKD 13
05.03.2009

ÖSTERREICHISCHER KALIBRIERDIENST
AKKREDITIERT DURCH DAS
BUNDESMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT UND ARBEIT.

Kalibrierlaboratorium für Antennen und Feldsonden
Calibration laboratory for antennas and field probes

KALIBRIERZEICHEN
CALIBRATION CERTIFICATE

EH-A106/09
ÖKD 13
05.03.2009

Active Loop Antenna

Schwarzbeck

HMDA 1545

153

Immobile "Le Sud"
166 Avenue de Hambourg
13008 Marseille
France

LL7.00014.0.0 - A-1852_6

1 - 5

12.08.2009

Dieser Kalibrierschein darf nur vollständig und unverändert weiterverarbeitet werden. Auszüge oder Änderungen sind unzulässig. Kalibrierscheine ohne Unterschrift und Stempel haben keine Gültigkeit.

This calibration certificate may not be reproduced other than in full. Calibration certificates without signature and stamp are not valid.

SEIBERSDORF LABORATORIES
2444 Seibersdorf
T +43 (0) 50560-2500 | F +43 (0) 50560-2502
office@seibersdorf-laboratories.at
www.seibersdorf-laboratories.at

Österreichischer Kalibrierdienst
2444 Seibersdorf
T +43 (0) 50560-2500 | F +43 (0) 50560-2502
office@seibersdorf-laboratories.at
www.seibersdorf-laboratories.at

ÖSTERREICHISCHER KALIBRIERDIENST
AKKREDITIERT DURCH DAS
BUNDESMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT UND ARBEIT.

Kalibrierlaboratorium für Antennen und Feldsonden
Calibration laboratory for antennas and field probes

KALIBRIERZEICHEN
CALIBRATION CERTIFICATE

EH-A106/09
ÖKD 13
05.03.2009

ÖSTERREICHISCHER KALIBRIERDIENST
AKKREDITIERT DURCH DAS
BUNDESMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT UND ARBEIT.

Kalibrierlaboratorium für Antennen und Feldsonden
Calibration laboratory for antennas and field probes

KALIBRIERZEICHEN
CALIBRATION CERTIFICATE

EH-A106/09
ÖKD 13
05.03.2009

Precision Critical Dipole

ARC Seibersdorf

PCD3250

335 (A)

AEXPERTISE

EH - LL7.00013.0.0 - P-059

1 - 5

04.03.2009

Dieser Kalibrierschein darf nur vollständig und unverändert weiterverarbeitet werden. Auszüge oder Änderungen sind unzulässig. Kalibrierscheine ohne Unterschrift und Stempel haben keine Gültigkeit.

This calibration certificate may not be reproduced other than in full. Calibration certificates without signature and stamp are not valid.

Austrian Research Centers GmbH - ARC
A-2344 Seibersdorf
T +43 (0) 50560-2500
www.seibersdorf.at

Österreichischer Kalibrierdienst
2444 Seibersdorf
T +43 (0) 50560-2500 | F +43 (0) 50560-2502
office@seibersdorf-laboratories.at
www.seibersdorf-laboratories.at

Copie intégrale des certificats d'étalonnage communiquée sur simple demande.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Certificats d'étalonnage des câbles

AUSTRIAN RESEARCH CENTERS

ÖSTERREICHISCHER KALIBRIERDIENST
AKKREDITIERT DURCH DAS
BUNDESMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT UND ARBEIT

Kalibrierlaborium für Antennen und Feldproben
Calibration laboratory for antennas and field probes

KALIBRIERZEICHEN
CALIBRATION MARK

EH-A122/09
ÖKD 13
16.03.2009

KALIBRIERZEICHEN
CALIBRATION MARK

EH-A122/09

KALIBRIERZEICHEN
CALIBRATION MARK

Gegenstand
Object

Hersteller
Manufacturer

Typ
Type

Hersteller-Nr.
Serial number

Auftraggeber
Customer

Auftragsnummer
Order No.

Anzahl der Seiten des Kalibrierzertifikates
Number of pages of the certificate

Datum der Kalibrierung
Date of calibration

Dieser Kalibrierzertifikat darf nur vollständig und unverändert weiterversteuert werden. Auszüge oder Änderungen sind unzulässig.
Calibration certificate may not be reproduced other than in full. Calibration certificates without signature and seal are not valid.

Dieser Kalibrierzertifikat darf nur vollständig und unverändert weiterversteuert werden. Auszüge oder Änderungen sind unzulässig.
Calibration certificate may not be reproduced other than in full. Calibration certificates without signature and seal are not valid.

AUSTRIAN RESEARCH CENTERS

ÖSTERREICHISCHER KALIBRIERDIENST
AKKREDITIERT DURCH DAS
BUNDESMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT UND ARBEIT

Kalibrierlaborium für Antennen und Feldproben
Calibration laboratory for antennas and field probes

KALIBRIERZEICHEN
CALIBRATION MARK

EH-A123/09
ÖKD 13
16.03.2009

KALIBRIERZEICHEN
CALIBRATION MARK

EH-A123/09

KALIBRIERZEICHEN
CALIBRATION MARK

Gegenstand
Object

Hersteller
Manufacturer

Typ
Type

Hersteller-Nr.
Serial number

Auftraggeber
Customer

Auftragsnummer
Order No.

Anzahl der Seiten des Kalibrierzertifikates
Number of pages of the certificate

Datum der Kalibrierung
Date of calibration

Dieser Kalibrierzertifikat darf nur vollständig und unverändert weiterversteuert werden. Auszüge oder Änderungen sind unzulässig.
Calibration certificate may not be reproduced other than in full. Calibration certificates without signature and seal are not valid.

Dieser Kalibrierzertifikat darf nur vollständig und unverändert weiterversteuert werden. Auszüge oder Änderungen sind unzulässig.
Calibration certificate may not be reproduced other than in full. Calibration certificates without signature and seal are not valid.

Copie intégrale des certificats d'étalonnage communiquée sur simple demande.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Annexe 6 : Rapport ANFR

Chaque rapport ANFR comporte 11 pages :

- Mesure au point 7 : Rapport ANFR N°SS101004-R

Synthèse des résultats de mesure et conclusions

Société : Aexpertise 14 décembre 2010
 Intervenant : Maxime PEZE N° d'ordre : SS101004-R

Lieu de mesure

, Boulevard Georges Saumande
 24000 PÉRIGUEUX
 Longitude : 0° 43' 22" E Latitude : 45° 10' 55" N

CAS 1 - Analyse rapide

Champ électrique E	0,1 MHz - 3000 MHz	0,7 V/m
Champ magnétique H	MHz - MHz	

CAS 2 / CAS 3 - Analyse par bande de fréquences / Analyse détaillée

Champ électrique moyen total	1,2 V/m
Champ magnétique moyen total	3,1 mA/m

			Maximum
Densité de courant induit et effets de stimulation électrique pour : $f < 10\text{MHz}$	E	0,07%	0,07%
	H	0,00%	
Effet thermique pour : $f > 100\text{kHz}$	E	0,07%	0,07%
	H	0,00%	

Résultats

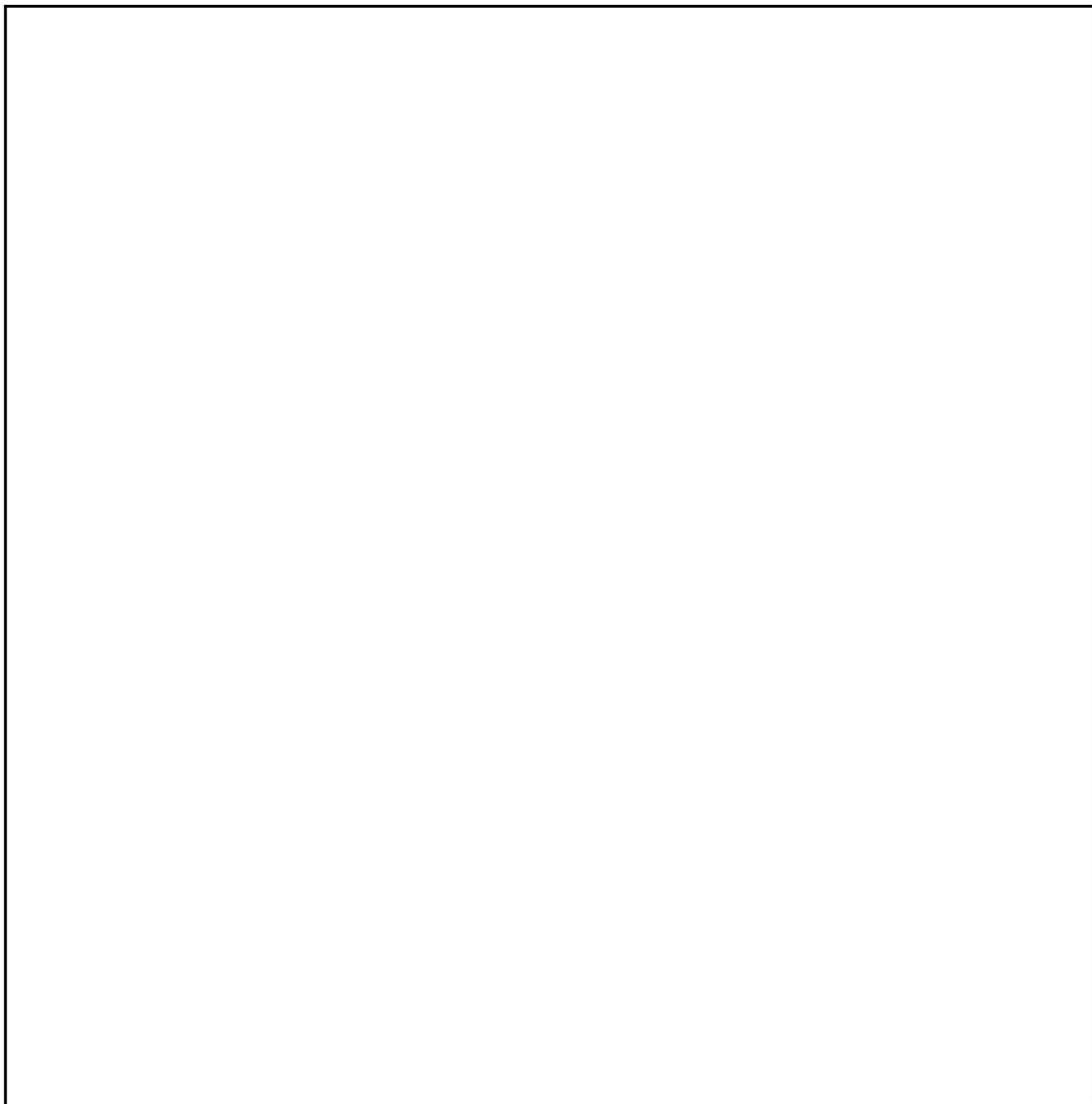
Le champ électrique moyen total est **24,1** fois **inférieur** au niveau de référence le plus faible.
 La valeur limite est respectée : **OUI**

Avertissement : Les équipements dont le rayonnement électromagnétique est "contrôlé" et "non permanent" (ex : four à micro ondes, etc..) doivent être éteints pendant la phase des mesures. Néanmoins si ce type d'équipement fait l'objet d'une demande de mesures, cela doit être signifié dans le cadre : "Descriptif général et conditions particulières de la mesure".

Observations

Société :	Aexpertise	Numéro d'ordre :	SS101004-R
Intervenant :	Maxime PEZE		14 décembre 2010
Adresse :	Boulevard Georges Saumande 24000 PÉRIGUEUX	École maternelle du Lys, dans la cour de récréation côté ouest	
Longitude :	0° 43' 22" E	Latitude :	45° 10' 55" N

Observations et compléments concernant les conditions de mesures



Description du site de mesure

IMPORTANT

Toutes les cellules à fond jaune sont des champs obligatoires, celles à fond blanc sont facultatives.

Généralités

Numéro d'ordre :	<input type="text" value="SS101004-R"/>	
Références :	<input type="text" value="SFR/SO/Aexpertise/octobre/2010/04"/>	
Protocole de mesure :	<input type="text" value="Protocole de mesure in-situ ANFR/DR-15 Version 2.1"/>	
Société :	<input type="text" value="Aexpertise"/>	
Intervenant(s) :	<input type="text" value="Maxime PEZE"/>	
Date :	<input type="text" value="14 décembre 2010"/>	Heure de début :
		<input type="text" value="09h00"/>
		Heure de fin :
		<input type="text" value="10h15"/>

Adresse du lieu de mesure

Numéro :	<input type="text"/>	
Rue :	<input type="text"/>	
Autre voie (préciser) :	<input type="text" value="Boulevard Georges Saumande"/>	
Code postal :	<input type="text" value="24000"/>	
Ville :	<input type="text" value="PÉRIGUEUX"/>	
	Longitude :	<input type="text" value="0"/> ° <input type="text" value="43"/> ' <input type="text" value="22"/> " <input type="text" value="E"/>
Coordonnées GPS : (en WGS 84)	Latitude :	<input type="text" value="45"/> ° <input type="text" value="10"/> ' <input type="text" value="55"/> " <input type="text" value="N"/>
Complément d'adresse du lieu où est réalisée la mesure à l'analyseur de spectre :	<input type="text" value="École maternelle du Lys, dans la cour de récréation côté ouest"/>	

Type d'environnement

Rue/Route/Parking/Cour ▼

Description du site de mesure

IMPORTANT

Toutes les cellules à fond jaune sont des champs obligatoires, celles à fond blanc sont facultatives.

Généralités

Numéro d'ordre :	SS101004-R		
Références :	SFR/SO/Aexpertise/octobre/2010/04		
Protocole de mesure :	Protocole de mesure in-situ ANFR/DR-15 Version 2.1		
Société :	Aexpertise		
Intervenant(s) :	Maxime PEZE		
Date :	14 décembre 2010	Heure de début :	09h00
		Heure de fin :	10h15

Particularités

Descriptif général et conditions particulières :

Suite à l'évaluation de l'environnement électromagnétique avec la sonde isotropique, le champ électrique moyen mesuré à ce point est supérieur à tous les autres. Ce point a donc été choisi pour réaliser une analyse spectrale.

Proximité de lieux publics

	Distance / au site de mesure (en m)
<input checked="" type="checkbox"/> Rue ou place publique	30
<input type="checkbox"/> Parc de jeu	
<input checked="" type="checkbox"/> Ecole	0
<input type="checkbox"/> Hôpital / établissement paramédical	
<input type="checkbox"/> Maison de retraite	

Densité de population (extrapolation pour le GSM)

Petite agglomération ou zone rurale (< 100 000 habitants) ▼

Extrapolation du nombre de TRX GSM	
Bande	Nombre de TRX
900MHz	3
1800MHz	3

Extrapolation UMTS	
Bande	Facteur
UMTS	10%

Le Triangle d'Or dans Paris 8ème est délimité par les Champs Elysées et les avenues Montaigne et Georges V

Agglomération : ensemble de villes, de faubourgs, de banlieues

Conditions météorologiques

Sec ▼

Pendant les mesures (hors équipe de mesure), les personnes suivantes étaient présentes :

	Nom ou société
Représentant des autorités	Mme BERRO
Représentant des comités de soutien	
Huissier	
Personnes privées	
Opérateurs	
Laboratoire	

Description du site de mesure

IMPORTANT

Toutes les cellules à fond jaune sont des champs obligatoires, celles à fond blanc sont facultatives.

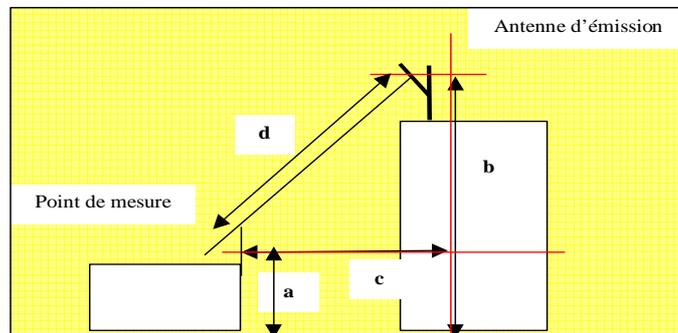
Généralités

Numéro d'ordre :	SS101004-R		
Références :	SFR/SO/Aexpertise/octobre/2010/04		
Protocole de mesure :	Protocole de mesure in-situ ANFR/DR-15 Version 2.1		
Société :	Aexpertise		
Intervenant(s) :	Maxime PEZE		
Date :	14 décembre 2010	Heure de début :	09h00
		Heure de fin :	10h15

Emetteur(s) visible(s) situés à proximité du site de mesure

Distance	TV / Radio	GSM ou UMTS	PMR	Autres
< 50 m				
50 m - 100 m				
100 m - 200 m				
200 m - 1000 m		x		
1 km - 10 km				
Autres (préciser)				

Paramètres



Fréquence de l'émetteur		Type d'émission (*)	Distance (m)			
Fréquence min (MHz)	Fréquence max (MHz)		a	b	c	d
880	2200	GSM/UMTS OUTDOOR	1	22	240	240,9

(*) : FM pour radiodiffusion de bande FM
 TV pour télévision
 GSM / UMTS pour les émetteurs à la norme GSM - TETRA - UMTS
 AUTRES pour tous autres types d'émetteurs

Description des systèmes de mesure utilisés

Société :	Aexpertise	Numéro d'ordre :	SS101004-R
Intervenant :	Maxime PEZE		14 décembre 2010
Adresse :	Boulevard Georges Saumande 24000 PÉRIGUEUX	École maternelle du Lys, dans la cour de récréation côté ouest	
Longitude :	0° 43' 22" E	Latitude :	45° 10' 55" N

Limitations fréquentielles du matériel utilisé

Limite fréquentielle inférieure :	100	kHz	
Limite fréquentielle supérieure :	3	GHz	

Equipements de mesure

Fabricant	Libellé	Type	N° de série	Date vérification
Anritsu	Analyseur de spectre	MS2721B	915063	15/06/2009
Anritsu	Décodeur UMTS	MS2721B	915063	15/06/2009
Austrian Research	Câble Nm-Nm 5m	RG400	157-260309	13/03/2009
Austrian Research	Câble Nm-SMAm 5m	RG400	158-260309	13/03/2009
Narda	Champ-mètre	NBM-550	B-0711	08/07/2009
Aexpertise	Logiciel	Analyse et rédaction	Version 2.42	17/12/2010

Antennes

Fabricant	Libellé	Type	N° de série	Date vérification
Austrian Research	Antenne biconique de précision	PCD 8250	3361/I	04/03/2009
Narda	Sonde de mesure champ E	EF 0391	A-0796	08/07/2009
Schwarzbeck	Boucle Active	HMDA 1545	153	12/08/2009

ATTENTION : Une copie des certificats de vérification des matériels doit être joint au compte rendu de mesure.

CAS 2 : Bilan des passages au CAS 3

Société :	Aexpertise	Numéro d'ordre :	SS101004-R
Intervenant :	Maxime PEZE		14 décembre 2010
Adresse :	Boulevard Georges Saumande 24000 PÉRIGUEUX	École maternelle du Lys, dans la cour de récréation côté ouest	
Longitude :	0° 43' 22" E	Latitude :	45° 10' 55" N

Services	HF	PMR	FM	PMR <input type="checkbox"/> Balises	TV	GSM 900	Radars <input type="checkbox"/> DAB	GSM 1800	DECT	UMTS	Radars <input type="checkbox"/> BLR - FH
Niveau (V/m)	0,05	0,01	0,10	0,01	0,01	Sans Objet	0,00	Sans Objet	0,02	Sans Objet	0,01
CAS3	NON										
	OUI										

Graphiques des niveaux de champ par service

Société :	Aexpertise	Numéro d'ordre :	SS101004-R
Intervenant :	Maxime PEZE		14 décembre 2010
Adresse :	Boulevard Georges Saumande 24000 PÉRIGUEUX	École maternelle du Lys, dans la cour de récréation côté ouest	
Longitude :	0° 43' 22" E	Latitude :	45° 10' 55" N

